

COMMUNE D'ARGENT SUR SAULDRE
ARRETE DU MAIRE N° 15T/2026

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
PETITE ROUTE DE BLANCAFORT

Le Maire de la Commune d'ARGENT SUR SAULDRE,
VU le Code de la Route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants, et L 2213-1 et suivants,
VU la décision du Conseil Municipal d'Argent sur Sauldre de faire procéder à des travaux de réparation du pont de l'Oizenotte
CONSIDERANT que pour assurer la sécurité publique, il convient de réglementer la circulation petite route de Blancafart pendant la durée des travaux,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Du lundi au vendredi, du 6 Juillet au 17 Juillet 2026, des travaux de réparation du pont de l'Oizenotte seront réalisés par l'entreprise BSTP.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite à partir de l'intersection avec la RD940 côté Argent sur Sauldre et à partir de la sortie d'agglomération sur la commune de Blancafart, de 7h00 à 18h00. Les riverains habitant avant le pont côté Argent sur Sauldre sont autorisés à sortir et à rentrer à leur domicile par Argent sur Sauldre et les riverains habitants après le pont côté Blancafart devront accéder ou sortir de leur domicile en passant par Blancafart.

ARTICLE 3 : Durant cette période, les véhicules seront déviés par la RD8 suivant l'arrêté du Services des Routes du CD18.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

L'autorisation est accordée sous réserve du respect de la disposition suivante :

- Le pétitionnaire étant responsable de tout accident pouvant résulter des travaux entrepris, il devra prendre toutes précautions pour les éviter.

ARTICLE 5 : Les droits des tiers demeurent préservés.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie
- Les Services Techniques
- L'entreprise BSTP

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires.

ARGENT SUR SAULDRE, le 2 Juillet 2026

Le Maire,


Anne CASSIER



